

Règlement

CUT CUT FESTIVAL

Octobre 2026



1

Ce concours est ouvert à des cinéastes âgés d'au moins 18 ans au 1er mai 2026. La date limite d'envoi des films est fixée au 30 avril 2026.

2

Pour concourir, les films doivent être des créations humoristiques scénarisées, des comédies d'expression française, d'une durée maximale de 20 minutes logo et générique compris.

Au-delà de cette durée, le court métrage ne sera pas retenu.

Ne sont pas admis : les films d'animation, les clips, les formats reposant principalement sur l'improvisation ou la captation de situations réelles, les captations de spectacles ou d'événements et tout film contraire aux bonnes mœurs ou aux lois et règlements en vigueur. Les films déjà commercialisés ne sont pas acceptés.

La sélection est faite en deux catégories :

Cut FIVE

les films jusqu'à 4'59 minutes

Cut TWENTY

les films de 5 à 20 minutes

3

L'auteur réalisateur garantit que son œuvre est originale et personnelle, qu'il détient les droits y afférant (images et musiques), que son œuvre ne contient rien qui puisse tomber sous le coup des lois et en particulier les dispositions relatives à la contrefaçon.

L'association CutCut ne prend aucune responsabilité concernant la déclaration des extraits musicaux à la SACEM et décline toute responsabilité tant civile que pénale concernant les images et les musiques utilisées sans autorisation du ou des auteurs concernés .

4

L'inscription au festival est gratuite.

Un même réalisateur peut proposer au maximum deux films.

Les courts-métrages soumis doivent avoir été réalisés après le 1er janvier 2024.

Les inscriptions s'effectuent exclusivement en ligne via la plateforme d'inscription aux festivals de courts-métrages à l'adresse suivante :

<https://www.filmfestplatform.com/>

En cas de sélection, le réalisateur du film s'engage à être présent, ou à être représenté par un membre ayant participé à la réalisation de l'œuvre, lors de la journée de projection et de la soirée de clôture du festival, prévues en octobre 2026.

L'hébergement du réalisateur ou de son représentant, le soir de l'événement, pourra être pris en charge sur demande formulée lors du remplissage du formulaire transmis aux réalisateurs sélectionnés.

La présence effective du réalisateur ou de son représentant constitue une condition obligatoire à l'attribution des trophées et des dotations financières, conformément à l'article 9 du présent règlement.

5

Les auteurs des films sélectionnés seront avisés par mail à partir du 29 juin 2026.

Ils devront envoyer au plus tard le 20 juillet 2026 une copie destinée à la projection, par transfert en ligne en adressant le lien à festival.cutcut@gmail.com

Les fichiers vidéo acceptés seront au format compressé suivant la norme H264, en 1080p.

Le son sera restitué en **stéréo uniquement** (le 5.1 est exclu).

6

Un comité de sélection sera désigné par l'organisateur. Les membres du comité de sélection prendront une décision sur les critères de qualité suivants : scénario, réalisation, jeu d'acteurs, image, son.

Les délibérations du comité sont confidentielles et non sujettes à réclamation.

Tout réalisateur ayant proposé un ou plusieurs courts-métrages pourra s'informer sur Filmfest de la décision du comité de sélection à partir du 29 juin 2026.

7

Les participants cèdent au festival, sans contrepartie, le droit de reproduction des photographies ou d'un extrait de moins de trois minutes de leur film pour diffusion dans les publications du festival, dans la presse et sur les réseaux sociaux.

Ils cèdent également le droit de publier leur nom.

L'organisateur s'engage à ne pas utiliser les œuvres à des fins commerciales.

8

Le jury est composé de professionnels du cinéma, sous la présidence d'un membre désigné par l'organisateur.

Il visionnera les films sélectionnés en amont du festival et procédera aux délibérations afin d'établir le palmarès.

Les décisions du jury sont souveraines et définitives.

9

Le palmarès est établi dans les deux catégories définies à l'article 2 du présent règlement :

Cut FIVE

Premier Prix : 300 €

Deuxième Prix : 200 €

Cut TWENTY

Premier Prix : 500 €

Deuxième Prix : 300 €

Des prix ou dotations complémentaires pourront être attribués par l'organisateur.

L'attribution des trophées et des dotations financières est strictement conditionnée à la présence du lauréat ou de son représentant lors de la journée de projection et de la soirée de clôture du festival.

À défaut de présence ou de représentation effective, les trophées et dotations financières ne pourront être réclamés. La distinction demeure néanmoins officiellement attribuée au film lauréat.

Un diplôme officiel du festival sera remis aux lauréats présents lors de la soirée de clôture.

Pour les lauréats absents ou représentés, ce diplôme sera transmis par voie électronique à l'adresse communiquée lors de l'inscription.

Le trophée pourra être expédié, sur demande expresse du lauréat et à ses frais, dans un délai de deux mois suivant la clôture du festival.

10

En cas de circonstances exceptionnelles, l'association *CutCut*, organisatrice de l'événement, se réserve le droit de modifier les dates ou d'annuler le festival. Les participants en seront informés par voie électronique.

Aucune indemnisation ne pourra être exigée et la responsabilité de l'association ne saurait être engagée à ce titre.

11

Le *CutCut Festival* affirme son engagement en faveur de la création artistique humaine et du travail des auteurs, réalisateurs et équipes techniques.

À ce titre, l'utilisation d'outils de génération d'images, de vidéos, ou de contenus créatifs par intelligence artificielle est **strictement interdite** dans la réalisation des films présentés au festival, quelle qu'en soit la forme ou le degré d'intervention.

En cas de doute sur l'origine de certains éléments composant un film, l'organisateur se réserve le droit de demander aux réalisateurs toute preuve ou information permettant d'attester du processus de création (sources, éléments de tournage, fichiers de travail, making-of, etc.).

Le refus de fournir ces éléments, ou la constatation d'une utilisation d'intelligence artificielle contraire au présent règlement, pourra entraîner la **disqualification immédiate** du film, à tout moment du processus de sélection ou du festival, sans possibilité de recours.

12

L'inscription au *CutCut Festival* implique **l'acceptation pleine et entière du présent règlement**, composé de onze articles, dont l'organisateur est garant.

Seules les inscriptions complètes, lisibles et validées seront prises en compte.

Tout manquement aux dispositions du règlement pourra entraîner l'exclusion du court-métrage, à tout moment du festival.

La fiche d'inscription et le règlement signés doivent être scannés et envoyés par mail à l'adresse : **festival.cutcut@gmail.com**.

Signature du ou des auteurs certifiant l'approbation du présent règlement précédée de **la date** et de la mention manuscrite "**Lu et approuvé**".